



☎ : 04.94.62.07.51.
Route de la Seyne
CS 40080
83192 OLLIOULES CEDEX
www.solidom.fr

PROTCOLE 11 **TOILETTE CORPORELLE** **ET HYGIENE DENTAIRE**

OBJECTIFS

- 1) *Clarifier la nature du geste*
- 2) *Définir ce qui relève des missions d'un intervenant à domicile*
- 3) *Déterminer le comportement à adopter dans le cas d'une demande de dépassement de limites professionnelles*

RESULTATS ATTENDUS

Connaissance et maîtrise des limites professionnelles d'un service à domicile

Minimiser les risques ayant trait à des dépassements de compétences

Améliorer la prise en charge des usagers empêchés d'accomplir totalement ce geste

Assurer la sécurité des intervenants et des bénéficiaires en pratiquant une aide à la toilette

MATERIEL

Gants

Savon, gel douche ou savon PH neutre

Serviettes

Bassine si besoin

TECHNIQUE

Une bonne hygiène corporelle est indispensable pour l'état général de la personne. Le soin d'hygiène, comme l'indique le décret de compétences des infirmiers, relève de la maladie et il se pratique dans l'objectif médical de protéger, maintenir, restaurer l'autonomie des fonctions vitales, physiques et psychiques.

La nécessité de répondre à un déficit partiel ou total dans la réalisation de la toilette fait l'objet d'une évaluation effectuée par le médecin traitant. En fonction de cette évaluation, la toilette peut être considérée comme :

- ✚ Un soin infirmier d'hygiène prescrit et réalisé par une IDE
- ✚ Un soin d'hygiène et de confort délégué à une aide soignante par une IDE et réalisée sous sa responsabilité
- ✚ **Un acte de la vie quotidienne réalisé par un professionnel de l'aide à domicile** : le rôle de l'intervenante à domicile sera de veiller à l'hygiène corporelle, préparer le nécessaire de toilette, stimuler la personne ou l'aider dans la réalisation de la toilette pour les parties du corps dites non intimes (le visage, le dos, les pieds, les jambes)

DEROULEMENT DE L'ACTION

- ✚ Tenir compte des habitudes hygiéniques de la personne, respecter sa pudeur, et favoriser sa participation active sauf impossibilité.
- ✚ Toujours se laver les mains avant la manipulation
- ✚ Prévenir la personne et évaluer ses capacités
- ✚ Aménager l'espace
- ✚ Préparation du matériel : un gant et une serviette pour le haut du corps, pour le bas et pour les parties intimes
- ✚ Laver le haut (visage, dos) du corps puis le bas (jambes, pieds)
- ✚ Rinçage et essuyage au fur et à mesure
- ✚ Rasage, coiffage et maquillage si besoin
- ✚ Aide à l'habillage
- ✚ Réinstallation de la personne
- ✚ Rangement et nettoyage du matériel
- ✚ Lavage des mains
- ✚ Transmission sur le cahier de liaison

PRECONISATIONS

- ✚ L'intervenant doit vérifier que la toilette relève d'un acte de la vie courante en vérifiant qu'il n'y ait pas de prescription médicale et que la personne puisse effectuer elle-même l'hygiène intime.
- ✚ Si la toilette est un soin infirmier ou un soin d'hygiène et de confort, l'intervenant ne peut effectuer lui-même cet acte.
- ✚ Toutefois, la personne peut avoir besoin d'une hygiène de confort suite à un change de protections. Cet acte doit être exceptionnel ou si répété, il doit être validé par le responsable hiérarchique.
- ✚ Dans certains cas, les IDE ou aides soignantes peuvent solliciter l'aide d'un intervenant pour la réalisation de la toilette, il est donc nécessaire d'informer le responsable hiérarchique de cet acte qui dépasse nos attributions.

HYGIENE DENTAIRE

- ✚ Lavage des mains
- ✚ Préparation du matériel : serviette de protection, brosse à dents, dentifrice, gobelets d'eau tiède, récipient pour cracher
- ✚ Installation en position assise et positionner le matériel sur la table roulante
- ✚ Lavage des dents de devant : brossage des gencives vers les dents et les dents de derrière : brossage circulaire
- ✚ Rinçage de la bouche et essuyage
- ✚ Réinstallation de la personne
- ✚ Lavage des mains